

TERRITOIRE
de
BELFORT

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

18-119

Séance du 24 septembre 2018

Affectations des résultats
2017 (Budget Principal,
Budget Annexe de l'Eau,
Budget Annexe de
l'Assainissement) –
Adoption du Budget
Supplémentaire 2018
(Budget Principal, Budget
Annexe de l'Eau, Budget
Annexe de
l'Assainissement) –
Décision Modificative n° 1
pour le Budget Annexe des
Déchets Ménagers –
Révision d'une Autorisation
de Paiement Crédits de
Paiement sur le Budget
Principal

TRANSMIS SUR OK-ACTES

L'an deux mil dix-huit, le vingt quatrième jour du mois de septembre à 19 heures.

27 SEP. 2018

Les membres du Conseil du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, dont le nombre en exercice est de 99, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

M. Bernard MAUFFREY, M. Pierre REY, Mme Florence BESANCENOT, M. Alain PICARD, M. Didier PORNET, M. Mustapha LOUNES, M. Louis HEILMANN, M. Jean ROSSELOT, M. Yves GAUME, M. Tony KNEIP, Mme Françoise RAVEY, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Raphaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRE, M. Jacques SERZIAN, M. Marc ETTWILLER, Mme Bernadette PRESTOZ, M. Jacques BONIN, M. Jean-Claude MARTIN, Mme Frieda BACHARETTI, Mme Claude JOLY, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, Mme Corinne COUDEREAU.

Andelnans : - Angeot : M. Michel NARDIN - **Argiésans :** - **Autrechène :** - **Banvillars :** - **Bavilliers :** M. Eric KOEBERLE - Mme Carole VIDONI - **Belfort :** M. Sébastien VIVOT - Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES - M. Jean-Marie HERZOG - Mme Monique MONNOT - M. Jean-Pierre MARCHAND - M. Gérard PIQUEPAILLE - Mme Marie STABILE - Mme Parvin CERF - M. Yves VOLA - M. Ian BOUCARD - M. Brice MICHEL - Mme Christiane EINHORN - M. Olivier DEROY - Mme Dominique CHIPEAUX - M. Patrick FORESTIER - Mme Samia JABER - M. René SCHMITT - Mme Jacqueline GUIOT - M. Leouahdi Selim GUEMAZI - Mme Francine GALLIEN - M. Marc ARCHAMBAULT - **Bermont :** - **Bessoncourt :** M. Guy MOUILLESEAUX - **Bethonvilliers :** M. Christian WALGER - **Botans :** Mme Marie-Laure FRIEZ - **Bourogne :** - **Buc :** - **Charmois :** - **Châtenois-les-Forges :** M. Florian BOUQUET - M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER - **Cravanche :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT - **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN - **Danjoutin :** - **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN - **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN - **Eguenigue :** M. Michel MERLET - **Eloie :** M. Michel ORIEZ - **Essert :** Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC - **Evette-Salbert :** M. Bernard GUILLEMET - **Fontaine :** - **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN - **Fousse-magne :** M. Serge PICARD - **Frais :** - **Lacollonge :** M. Michel BLANC - **Lagrange :** - **Larivière :** M. Marc BLONDE - **Menoncourt :** M. Jean-Marie ROUSSEL - **Meroux :** - **Méziré :** - **Montreux-Château :** * - **Morvillars :** - **Moval :** - **Novillard :** M. Claude GAUTHERAT - **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL - **Pérouse :** - **Petit-Croix :** - **Phaffans :** - **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN - **Roppe :** - **Sermamagny :** M. Philippe CHALLANT - **Sévenans :** - **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS - **Urcerey :** - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER - Mme Jacqueline BERGAMI - **Vauthiermont :** M. Philippe GIRARDIN - **Vétrigne :** M. Bernard DRAVIGNEY - **Vézelois :** - .

Etaient absents excusés :

M. Roger LAUQUIN, Titulaire de la Commune d'Argiésans
M. Thierry PATTE, Titulaire de la Commune de Banvillars
Mme Chantal BUEB, Titulaire de la Commune de Bavilliers
Mme Marie-Hélène IVOL, Titulaire de la Commune de Belfort
Mme Marion VALLET, Titulaire de la Commune de Belfort
M. Pierre-Jérôme COLLARD, Titulaire de la Commune de Belfort
M. François BORON, Titulaire de la Commune de Belfort
Mme Pascale CHAGUE, Titulaire de la Commune de Belfort
M. Guy CORVEC, Titulaire de la Commune de Belfort
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, Titulaire de la Commune de Belfort
M. Bastien FAUDOT, Titulaire de la Commune de Belfort
M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ, Titulaire de la Commune de Charmois
M. Daniel FEURTEY, Titulaire de la Commune de Danjoutin
Mme Christine BRAND, Titulaire de la Commune de Danjoutin
M. Pierre FIETIER, Titulaire de la Commune de Fontaine
Mme Bénédicte MINOT, Titulaire de la Commune de Lagrange
M. Stéphane GUYOD, Titulaire de la Commune de Meroux
M. Laurent CONRAD, Titulaire de la Commune de Montreux-Château
M. Christian HOUILLE, Titulaire de la Commune de Pérouse
M. Alain FIORI, Titulaire de la Commune de Petit-Croix
M. Michel GAUMEZ, Titulaire de la Commune d'Urcerey
M. Olivier DOMON, Titulaire de la Commune de Valdoie
M. Jean-Pierre CUENIN, Titulaire de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Eric KOEBERLE, Titulaire de la Commune de Bavilliers
Mme Florence BESANCENOT, Vice-Présidente
Mme Delphine MENTRE, Vice-Présidente
M. Sébastien VIVOT, Titulaire de la Commune de Belfort
M. Damien MESLOT, Président
Mme Marie STABILE, Titulaire de la Commune de Belfort
Mme Loubna CHEKOUAT, Vice-Présidente

M. Leouahdi Selim GUEMAZI, Titulaire de la Commune de Belfort

M. Miltiade CONSTANTAKATOS, Conseiller Communautaire Délégué

M. Jean-Claude MARTIN, Conseiller Communautaire Délégué
Mme Martine GARNIAUX, Suppléante de la Commune de Montreux-Château*
M. Jean-Paul MOUTARLIER, Titulaire de la Commune de Chèvremont

M. Bernard DRAVIGNEY, Titulaire de la Commune de Vétrigne

Secrétaire de Séance : M. Christian WALGER

Ordre de passage des rapports : 1 à 31.

La séance est ouverte à 19 heures et levée à 21 heures 45.

M. Florian BOUQUET, Titulaire de la Commune de Châtenois-les-Forges, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 2 (délibération n° 18-112).

M. André BRUNETTA, Titulaire de la Commune de Châtenois-les-Forges, et M. Philippe GIRARDIN, Titulaire de la Commune de Vauthiermont, entrent en séance lors de l'examen du rapport n° 5 (délibération n° 18-115).

Mme Frieda BACHARETTI, Conseillère Communautaire Déléguée, quitte la séance à l'examen du rapport n° 29 (délibération n° 18-139).



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 24 septembre 2018

DELIBERATION

de M. Bernard MAUFFREY
1^{er} Vice-Président

REFERENCES : BM/JS/GL/RB/JMG – 18-119

MOTS CLES : Budget
CODE MATIERE : 7.1

OBJET : Affectation des résultats 2017 (Budget Principal, Budget Annexe de l'Eau, Budget Annexe de l'Assainissement) - Adoption du Budget Supplémentaire 2018 (Budget Principal, Budget Annexe de l'Eau, Budget Annexe de l'Assainissement) - Décision Modificative n° 1 pour le Budget Annexe des Déchets ménagers – Révision d'une Autorisation de Paiement/Crédits de Paiement sur le Budget Principal.

Le Budget Supplémentaire a pour fonction :

- de reprendre le résultat de l'exercice antérieur,
- de reporter les inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause,
- d'ajuster les inscriptions du Budget Primitif,
- et éventuellement d'inscrire de nouvelles opérations.

Il est donc nécessaire de revenir succinctement sur les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2017.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Les résultats des Budgets Annexes TEOM, lotissement artisanal Senarmont et lotissement artisanal Les Errues ont été repris lors du Budget Primitif.

1 - Budget Principal

La reprise des résultats du Budget Principal intègre les résultats du Budget Annexe La Glacière, clôturé le 31 décembre 2017.

Tableau des résultats de l'exercice 2017 GBCA

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propres de l'exercice 2017	63 324 211,60 €	59 028 064,44 €	4 296 147,16 €
	Résultats antérieurs reportés	1 536 003,41 €		1 536 003,41 €
	Résultat à affecter			5 832 150,57 €
Section d'investissement	Résultat propres de l'exercice 2017	18 784 859,29 €	20 677 314,91 €	-1 892 455,62 €
	Résultats antérieurs reportés		2 524 916,27 €	-2 524 916,27 €
	Solde global d'exécution			-4 417 371,89 €
Restes à réaliser au 31/12/2017		5 099 437,79 €	5 545 551,91 €	-446 114,12 €
Résultats cumulés 2017				968 664,56 €

Tableau des résultats de l'exercice 2017 Glacière

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propres de l'exercice 2017	0,00 €	37 497,20 €	-37 497,20 €
	Résultats antérieurs reportés	37 499,52 €		37 499,52 €
	Résultat à affecter			2,32 €
Section d'investissement	Résultat propres de l'exercice 2017	865,84 €	0,00 €	865,84 €
	Résultats antérieurs reportés		865,84 €	-865,84 €
	Solde global d'exécution			0,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2017				0,00 €
Résultats cumulés 2017				2,32 €

Objet : Affectation des résultats 2017 (Budget Principal, Budget Annexe de l'Eau, Budget Annexe de l'Assainissement) – Adoption du Budget Supplémentaire 2018 (Budget Principal, Budget Annexe de l'Eau, Budget Annexe de l'Assainissement) – Décision Modificative n° 1 pour le Budget Annexe des Déchets ménagers – Révision d'une Autorisation de Paiement/Crédits de Paiement sur le Budget Principal

Tableau des résultats de l'exercice 2017 GBCA + Glacière

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propres de l'exercice 2017	63 324 211,60 €	59 065 561,64 €	4 258 649,96 €
	Résultats antérieurs reportés	1 573 502,93 €		1 573 502,93 €
	Résultat à affecter			5 832 152,89 €
Section d'investissement	Résultat propres de l'exercice 2017	18 785 725,13 €	20 677 314,91 €	-1 891 589,78 €
	Résultats antérieurs reportés		2 525 782,11 €	-2 525 782,11 €
	Solde global d'exécution			-4 417 371,89 €
Restes à réaliser au 31/12/2017		5 099 437,79 €	5 545 551,91 €	-446 114,12 €
Résultats cumulés 2017				968 666,88 €

1.1. Reprise des résultats de clôture

A la clôture de l'exercice 2017, la section de **fonctionnement** présentait un solde de + **5 832 152,89 €**.

La section d'**investissement** présentait un déficit de – **4 417 371,89 €**.

1.2. Restes à réaliser

Les reports ne portent que sur la section d'investissement.

Total

En recettes	5 099 437,79 €
En dépenses	5 545 551,91 €

Soit un solde négatif de - 446 114,12 €

1.3. Affectation de résultat – Crédits budgétaires disponibles

Il est proposé :

- ✓ d'inscrire une somme de **4 417 371,89 €** en déficit cumulé d'investissement (ligne 001 d'investissement),
- ✓ de couvrir le déficit d'Investissement, en prélevant **4 863 486,01 €** sur l'excédent de fonctionnement (compte 1068 en recette d'investissement),
- ✓ de maintenir le solde de + **968 666,88 €** en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes de fonctionnement)

2 - Budget Annexe de l'Eau

La reprise des résultats du Budget Annexe Eau intègre les résultats du Budget Annexe Eau de Bessoncourt, clôturé le 31 décembre 2017.

1.1. Reprise des résultats de clôture

Tableau des résultats de l'exercice 2017 EAU

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propres de l'exercice 2017	10 113 626,14 €	8 029 880,32 €	2 083 745,82 €
	Résultats antérieurs reportés	538 401,39 €		538 401,39 €
	Résultat à affecter			2 622 147,21 €
Section d'investissement	Résultat propres de l'exercice 2017	4 692 451,43 €	5 225 781,26 €	-533 329,83 €
	Résultats antérieurs reportés		1 358 042,70 €	-1 358 042,70 €
	Solde global d'exécution			-1 891 372,53 €
Restes à réaliser au 31/12/2017		1 385 418,00 €	1 513 822,69 €	-128 404,69 €
Résultats cumulés 2017				602 369,99 €

Objet : Affectation des résultats 2017 (Budget Principal, Budget Annexe de l'Eau, Budget Annexe de l'Assainissement) – Adoption du Budget Supplémentaire 2018 (Budget Principal, Budget Annexe de l'Eau, Budget Annexe de l'Assainissement) – Décision Modificative n° 1 pour le Budget Annexe des Déchets ménagers – Révision d'une Autorisation de Paiement/Crédits de Paiement sur le Budget

Principal

Tableau des résultats de l'exercice 2017 EAU BESSONCOURT

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propres de l'exercice 2017	58 685,18 €	0,00 €	58 685,18 €
	Résultats antérieurs reportés			0,00 €
	Résultat à affecter			58 685,18 €
Section d'investissement	Résultat propres de l'exercice 2017	3 875,56 €	23 625,72 €	-19 750,16 €
	Résultats antérieurs reportés			0,00 €
	Solde global d'exécution			-19 750,16 €
Restes à réaliser au 31/12/2017				0,00 €
Résultats cumulés 2017				38 935,02 €
Affectation du résultat 2017	001		19 750,16 €	
	002	58 685,18 €		

Tableau des résultats de l'exercice 2017 EAU + EAU BESSONCOURT

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propres de l'exercice 2017	10 172 311,32 €	8 029 880,32 €	2 142 431,00 €
	Résultats antérieurs reportés	538 401,39 €		538 401,39 €
	Résultat à affecter			2 680 832,39 €
Section d'investissement	Résultat propres de l'exercice 2017	4 696 326,99 €	5 249 406,98 €	-553 079,99 €
	Résultats antérieurs reportés		1 358 042,70 €	-1 358 042,70 €
	Solde global d'exécution			-1 911 122,69 €
Restes à réaliser au 31/12/2017		1 385 418,00 €	1 513 822,69 €	-128 404,69 €
Résultats cumulés 2017				641 305,01 €

A la clôture de l'exercice 2017, la section de **fonctionnement** présentait un solde de + **2 680 832,39 €** et la section d'**investissement** un déficit de - **1 911 122,69 €**.

1.2. Reports

Les reports ne portent que sur la section d'investissement.

En recettes 1 385 418,00 €
En dépenses 1 513 822,69 €

Soit un solde négatif de - 128 404,69 €

Objet : Affectation des résultats 2017 (Budget Principal, Budget Annexe de l'Eau, Budget Annexe de l'Assainissement) – Adoption du Budget Supplémentaire 2018 (Budget Principal, Budget Annexe de l'Eau, Budget Annexe de l'Assainissement) – Décision Modificative n° 1 pour le Budget Annexe des Déchets ménagers – Révision d'une Autorisation de Paiement/Crédits de Paiement sur le Budget Principal

1.3. Affectation de résultat – Crédits budgétaires disponibles

Il est proposé :

- ✓ d'inscrire la somme de **1 911 122,69 €** en déficit cumulé d'investissement (ligne 001 en dépense d'investissement),
- ✓ de couvrir le déficit d'investissement en prélevant **2 039 527,38 €** sur l'excédent de fonctionnement (compte 1068 en recette d'investissement),
- ✓ de maintenir la somme **641 305,01 €** en section de fonctionnement (compte 002 en recettes de fonctionnement).

3 - Budget Annexe Assainissement

1.1. Reprise des résultats de clôture

A la clôture de l'exercice 2017, la section de **fonctionnement** présentait un solde de **+ 2 357 704,10 €**.

La section d'**investissement** présentait un déficit de **- 929 052,64 €**.

1.2. Reports

Les reports ne portent que sur la section d'investissement.

Total

En recettes	3 753 958,00 €
En dépenses	4 516 882,05 €

Soit un solde négatif de 762 924,05 €

1.3. Affectation de résultat – Crédits budgétaires disponibles

Il est proposé :

- ✓ d'inscrire la somme de **929 052,64 €** en déficit cumulé d'investissement (ligne 001 en dépense d'investissement),
- ✓ de couvrir le déficit d'Investissement en prélevant **1 691 976,69 €** sur l'excédent de fonctionnement (compte 1068 en recette d'investissement),
- ✓ de maintenir la somme de **665 727,41 €** en fonctionnement (ligne 002 en recettes de fonctionnement).

Les Budgets Annexes des Déchets ménagers TEOM et lotissement Sénarmont ont fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats 2017 lors du vote du Budget Primitif. Il n'y aura pas de Budget Supplémentaire pour constater la reprise des résultats.

Le Budget Annexe du lotissement des Errues a fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats 2017 lors du vote du Budget Primitif. Il n'y aura pas de Budget Supplémentaire pour constater la reprise des résultats.

Cette opération d'aménagement doit faire l'objet d'une réflexion quant à son devenir (situation des stocks en cours non aménagés et/ou non vendus, de l'emprunt, des travaux éventuels et complémentaires à réaliser). Le Conseil sera amené à se prononcer avant la fin de l'année.

LE REGIME DES PROVISIONS

Le provisionnement est la traduction du principe de prudence contenu dans le plan comptable. Il permet de constater une dépréciation ou un risque ou encore d'étaler une charge.

Les provisions doivent être inscrites au budget primitif ou dès la plus proche décision budgétaire suivant la connaissance du risque. La constitution de la provision peut être étalée dans le temps ou faire l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution du risque.

L'article R.2321-3 du CGCT définit deux modes de comptabilisation des provisions :

1° Les provisions semi-budgétaires de droit commun qui se traduisent par l'émission de mandat en section de fonctionnement.

2° Les provisions budgétaires sur option qui se traduisent par l'émission de mandat en section de fonctionnement et de titre en section de fonctionnement. L'ajustement à la baisse ou la reprise totale des provisions sont alors financés par le recours à l'emprunt.

L'Article R.2321-3 du CGCT prévoit que le changement de régime peut avoir lieu :

- ✓ en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante ;
- ✓ une fois par mandat de l'assemblée délibérante.

Il est proposé d'appliquer le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires.

Réglementairement, ce choix s'applique également aux provisions déjà constituées.

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2018

Le Budget Supplémentaire 2018 est un budget correctif intervenant consécutivement à l'adoption du Budget Primitif 2018, qu'il modifie en recettes comme en dépenses. Il a pour vocation :

- de reprendre le résultat de l'exercice antérieur
- de reporter les inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause,
- d'ajuster les inscriptions du Budget Primitif,
- et éventuellement d'inscrire de nouvelles opérations.

Sont concernés par un Budget Supplémentaire les Budgets suivants :

- Budget Principal,
- Budget Annexe de l'Eau,
- Budget Annexe de l'Assainissement.

BUDGET PRINCIPAL – Budget Supplémentaire

Le recours à l'emprunt est en diminution de – 25 460 €.

1 - Fonctionnement

◆ Recettes de fonctionnement (hors reprise du résultat) : + 1 400 K€

Les principaux ajustements sont positifs, du fait d'inscriptions prudentes au BP :

- **+ 577 K€ de dotations et participation.** La dotation d'intercommunalité notifiée est supérieure aux prévisions de 434 K€, suite à l'application de mécanismes de garantie liés à la fusion entre la CAB et la CCTB. Dans le même temps, la dotation de compensation poursuit sa diminution (-74 K€). Le montant de la DUSCTP est ramené à zéro suite à sa suppression par la Loi de Finances pour 2018 (- 22K€) pour maintenir au niveau national, le niveau entre autres de la DC RTP (+ 10 K€). Les compensations sur la fiscalité notifiées sont supérieures de 28 K€ par rapport aux prévisions. Les subventions de fonctionnement font l'objet d'un ajustement de prévisions permettant un gain de 53 K€. Enfin, Grand Belfort a perçu le solde des participations de la CAF au titre de l'exercice de la compétence périscolaire (+ 125 K€).
- **+ 397 K€ de recettes fiscales.** Elles correspondent à des rôles supplémentaires portant sur les taxes ménages (+ 73 K€) ainsi que sur les taxes portant sur l'activité économique (+ 302 K€). Elles sont complétées par une recette de FPIC légèrement supérieure aux prévisions (+ 22 K€).
- **+ 216 K€ en produits financiers** suite à la perception des dividendes dans la Société d'Economie Mixte TANDEM. Cette évolution est la conséquence de l'achat en 2017 des parts détenues par le Conseil Départemental.

- **+ 120 K€ correspondant au reversement par la SODEB** du solde de trésorerie de deux opérations d'aménagement achevées : ZAC Plutons études (+ 2 K€) et ZAC Prés Andelnans (+ 118 K€).
- **+ 82 K€ de remboursement** sur les versements effectués au **SMGPAP** au titre de l'année 2017.

♦ **Dépenses de fonctionnement + 1 270 K€**

Les principales inscriptions sont :

- **+ 1 381 K€ au titre des atténuations de produits.** Ce montant comprend la provision pour le reversement éventuel de la fiscalité professionnelle (CFE et CVAE) perçue sur le site de l'aéroparc de Fontaine (+ 1 200 K€). Notre collectivité étant en attente de l'avis du Président du Tribunal Administratif sollicité par Madame la Préfète du Territoire de Belfort. La hausse de la contribution de Grand Belfort au FPIC notifiée en juin est prise en compte pour 132 K€. Enfin, la régularisation de la contribution au FPIC 2016 mise à tort à la charge des communes membres (+ 50 K€).
- **+ 132 K€ au titre des charges à caractère général** dont :
 - + 30 K€ suite au transfert de la gestion des aires d'accueil,
 - + 22 K€ pour une participation supplémentaire au SMGPAP au titre de 2018,
 - + 22 K€ pour des fournitures et du petit matériel de propreté urbaine,
 - + 18 K€ pour les frais de maintenance réglementaire,
 - + 13 K€ pour l'entretien des ZAIC,
 - + 13 K€ pour l'entretien des réseaux d'eau pluviale et du matériel.
- **+ 8 K€ pour la participation au SCOT.**
- **+ 2 K€ pour une indemnité** pour perte de récoltes à verser à un exploitant agricole suite à la traversée de plusieurs parcelles dans le cadre du GFU.
- **- 250 K€** de la charge de la dette en raison du faible niveau des taux d'intérêt constaté à ce jour.

♦ **Versements de subventions : + 31 221 €**

- **15 000 €** au Salon SIMI. Participation auprès de **l'Agence économique Régionale (AER)** qui prend un stand.
- **9 221 € au Granit** pour aider à l'accompagnement de fusion avec Ma Scène.
- **2 000 € à l'association l'Usine** dans le cadre du projet 5D.
- **1 000 € à l'association Vivre Ensemble** (son et lumière de Brebotte) pour soutenir son fonctionnement.

- **1 000 € à l'association Boitchus et le Don d'Organes** pour soutenir la cinquième édition des foulées printanières organisées en partenariat avec le centre hospitalier Nord Franche-Comté pour promouvoir le don d'organes.

Des transferts de subventions :

- 30 000 € de subvention d'investissement initialement accordés au Budget Primitif au Granit sont réaffectés en subvention de fonctionnement.
- 50 000 € de subvention de fonctionnement initialement accordés au Budget Primitif à l'UTBM sont réaffectés en subvention d'investissement suite à la décision du Conseil Communautaire du 24 mai 2018.
- 4 500 € de subvention de fonctionnement initialement accordés au budget primitif à l'UFR STGI sont réaffectés en subvention d'investissement suite à la décision du Conseil Communautaire du 24 mai 2018.

EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réajustées ou nouvelles	1 400 129.00 €
Reprise du résultat 2017	968 666.88 €
Total des recettes de fonctionnement	2 368 795.88 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	1 270 479.00 €
Dépenses d'ordre	0.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 270 479.00 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	1 098 316.88 €
--	-----------------------

2 - Investissement

♦ Recettes réelles d'investissement : + 271 K€

Les recettes réelles d'investissement inscrites correspondent au remboursement de l'avance de 254 K€ consentie à la SNCF dans le cadre du projet de liaison Belfort – Delle. Les autres montants sont des ajustements de montants de subventions dans le cadre du PLH.

◆ Dépenses réelles d'investissement : + 1 388 K€

Les principales modifications correspondent aux dépenses suivantes :

- - 690 K€ suite au nouvel échancier établi avec le Conseil Départemental pour l'achat de ses parts dans la Société d'Economie Mixte TANDEM.
- - 390 K€ dans le projet Techn'Hom I (ajustement du besoin).
- + 899 K€ pour le projet E-écoles (dont 629 K€ de crédits non consommés en 2017, la reprise du Crédits de paiement 2019 en 2018 pour 100 K€ et une augmentation de l'Autorisation de programme pour 170 K€, afin de prendre en compte les besoins liés au dédoublement des classes en primaire et l'équipement des écoles privées).
- + 200 K€ pour des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales.
- + 180 K€ pour des travaux de relamping au stade Serzian.
- + 139 K€ pour des études dont, 50 K€ pour la digue de l'étang des Forges.
- + 30 K€ pour l'achat d'un véhicule au Conservatoire à Rayonnement Départemental.
- + 5,5 K€ pour l'annulation d'un titre de demande de subvention (le titre a déjà été émis par la CCTB pour le montant total).
- - 450 K€ sur l'enveloppe 2018 prévue pour la construction de la nouvelle piscine (4 M€ au BP 2018).

◆ Subventions d'investissement : + 1 104 K€

- - 200 K€ de subvention à la Ville de Belfort suite à la reconfiguration du projet de renaturation de la Savoureuse.
- - 100 K€ sur le solde de la participation de Grand Belfort à la construction de la ligne LGV.
- - 60 K€ d'ajustement des dépenses dans le cadre du plan paysage.
- - 10 K€ d'ajustement des dépenses dans le cadre du projet de la ZAC Gare TGV.
- + 700 K€ pour la participation de Grand Belfort au coût de l'aménagement de l'itinéraire routier par les transports exceptionnels de grosse capacité entre la Ville de Belfort et le port de Neuf-Brisach (phase 2).
- + 691 K€ pour le solde du projet de liaison Belfort – Delle (dont 254 K€ à déduire correspondant aux avances versées en début de projet).
- + 10 K€ pour le solde de l'APO du projet de halte ferroviaire des Trois Chênes.

◆ Régularisation d'opérations sous mandat

Par délibération du 20 mars 2014, la CCTB, dans le cadre de l'exercice de la compétence « création et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », a assuré la maîtrise d'œuvre déléguée pour la création d'une route forestière avec place de retournement sur les communes de Bessoncourt, Denney, Fontaine, Frais, Lacollonge et Phaffans.

Dans ce cadre, la CCTB a assuré les études, le montage et le suivi du marché, la recherche des subventions, ainsi que le suivi administratif et comptable.

Les travaux liés à cette opération sont actuellement achevés. Il convient de procéder à la clôture comptable de ce dossier.

TRAVAUX EFFECTUES (CPTÉ 45811)		RECETTES PERCUES (CPTÉ 45821)	
Dépenses	190 802,14€	Participation des communes	47 460,93 €
		Subventions	124 790,95 €
Total	190 802,14	Total	172 251,88 €
		Déficit	- 18 550,26 €

Il convient donc de constater le déficit de l'opération concernant la création de la route forestière au moyen d'une subvention d'investissement imputée au compte 2041411, en raison de l'aide apportée par la CCTB dans ce projet. Elle fera l'objet d'un amortissement selon les durées en vigueur.

EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réajustées ou nouvelles	246 508.44 €
Clôture opération route forestière	18 551.00 €
Affectation des résultats 2017 (1068)	4 863 486.01 €
Cession	
Recettes d'ordre	36.00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	1 098 316.88 €
Recettes reportées	5 099 437.79 €
Total des recettes d'investissement	11 326 336.12 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	1 370 285.60 €
Clôture opération route forestière	18 551.00 €
Reprise du déficit 2017 (001)	4 417 371.89 €
Dépenses d'ordre	36.00 €
Dépenses reportées	5 545 551.91 €
Total des dépenses d'investissement	11 351 796.40 €
Besoin de financement	-25 460.28 €

L'emprunt d'équilibre est ainsi réajusté de – 25 460 €.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU – Budget Supplémentaire

Après intégration des résultats du Compte Administratif 2017 et des inscriptions en dépenses et recettes des ajustements budgétaires, le recours à l'emprunt progresse de 161 K€.

1 - Fonctionnement

♦ Recettes réelles de fonctionnement : 24 K€

- + 23 K€ de recettes annexes à l'activité du service (vente de bois, redevance transit FEEDER, versement Véolia...).
- + 1 K€ de cession de matériel.

♦ Dépenses réelles de fonctionnement : + 370 K€

Les principales dépenses sont :

- + 300 K€ pour des achats d'eau.
- + 39 K€ pour le reversement de l'excédent du Budget Annexe Eau de Bessoncourt à la commune.
- + 18 K€ de frais divers pour l'entretien du réseau.
- + 13 K€ au titre de l'ajustement de la participation 2017 au SMGPAP.

EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réajustées ou nouvelles	24 054.00 €
Reprise du résultat 2017	641 305.01 €
Total des recettes de fonctionnement	665 359.01 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	370 000.00 €
Dépenses d'ordre	100 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	470 000.00 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	195 359.01 €
--	---------------------

Objet : Affectation des résultats 2017 (Budget Principal, Budget Annexe de l'Eau, Budget Annexe de l'Assainissement) – Adoption du Budget Supplémentaire 2018 (Budget Principal, Budget Annexe de l'Eau, Budget Annexe de l'Assainissement) – Décision Modificative n° 1 pour le Budget Annexe des Déchets ménagers – Révision d'une Autorisation de Paiement/Crédits de Paiement sur le Budget

2 - Investissement

♦ Dépenses réelles d'investissement : + 523 K€

Les principales inscriptions sont :

- + 200 K€ de d'organes de réseau et de matériels techniques.
- + 170 K€ de travaux sur les stations.
- + 80 K€ de travaux pour la réalisation de branchements pour des particuliers.
- + 73 K€ d'achat de compteurs pour la commune de Bessoncourt (intégrée au service en 2018).

♦ Recettes réelles d'investissement : + 18 K€

Les principales inscriptions sont :

- - 21 K€ de subvention de l'Agence de l'Eau pour l'achat de matériel de prélocalisation des fuites.
- + 39 K€ de subvention versée par Eiffage pour le dévoiement du Chesnois.

Le montant de la dotation aux amortissements est réévalué de + 100 K€.

EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réajustées ou nouvelles	66 121.00 €
Affectation des résultats 2017 (1068)	2 039 527.00 €
Cession	
Recettes d'ordre	100 000.00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	195 359.01 €
Recettes reportées	1 385 418.00 €
Total des recettes d'investissement	3 786 425.01 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	523 000.00 €
Reprise du déficit 2017 (001)	1 911 122.69 €
Dépenses d'ordre	
Dépenses reportées	1 513 822.69 €
Total des dépenses d'investissement	3 947 945.38 €
Besoin de financement	161 520.37 €

L'emprunt d'équilibre est ainsi réajusté de + 161 K€.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – Budget Supplémentaire

Après intégration des résultats du Compte Administratif 2017 et des inscriptions en dépenses et recettes des ajustements budgétaires, **le recours à l'emprunt progresse de 300 K€.**

1 - Fonctionnement

♦ Recettes réelles de fonctionnement : + 26 K€

Il s'agit de :

- + 15 K€ d'ajustement des produits du service.
- + 7 K€ pour un remboursement EDF suite à un sinistre sur l'interconnexion de Banvillars. Cette somme est affectée au renouvellement du matériel détérioré.
- + 4 K€ de participation de la CCST à des emprunts souscrits par la CCBB.

♦ Dépenses réelles de fonctionnement : + 1 092 K€

Les principales dépenses sont :

- + 362 K€ pour l'électricité des stations d'assainissement et le traitement des boues.
- + 362 K€ pour la régularisation des opérations sous mandats (voir partie investissement).
- + 150 K€ pour les annulations de titres sur exercices antérieurs (dont contentieux Alstom suite à expertise technique).
- + 100 K€ pour la régularisation de la provision constituée dans le cadre de la pollution de la Savoureuse.
- + 59 K€ suite à la régularisation de la participation 2017 versée au SMGPAP.

La régularisation de la provision constituée dans le cadre de la pollution de la Savoureuse est prévue pour 100 K€ (passage de la provision en comptabilisation semi-budgétaire équilibrée par la régularisation de la provision initiale). Cette opération est sans impact sur le résultat de la section de fonctionnement.

EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réajustées ou nouvelles	26 281.00 €
Reprise provision pollution Savoureuse (ordre)	100 000.00 €
Reprise du résultat 2017	665 727.41 €
Total des recettes de fonctionnement	792 008.41 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	480 550.00 €
Provision pollution Savoureuse	100 000.00 €
Régularisation opérations sous mandat	512 300.00 €
Dépenses d'ordre	40 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 132 850.00 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-340 841.59 €
--	----------------------

2 - Investissement

♦ **Dépenses réelles d'investissement : + 321 K€.**

- + 210 K€ pour divers travaux imprévus.
- + 97 K€ pour des travaux imprévus sur le ECP du secteur sud.
- + 7 K€ pour le renouvellement de matériel détérioré sur l'interconnexion de Banvillars (remboursés par EDF).

♦ **Recettes réelles d'investissement : + 722 K€ (hors reprise de résultat)**

- + 362 K€ pour la régularisation des opérations sous mandat (voir ci-dessous).
- + 52 K€ d'ajustement des subventions perçues.
- + 7 K€ de créances au titre du SPANC.

Le montant de la dotation aux amortissements est réévalué de + 40 K€.

♦ Régularisation d'opérations sous mandat

Dans le cadre de la compétence SPANC, Grand Belfort, dans la continuité de l'action de la CAB et de la CCTB, aide les particuliers à mettre leur installation aux normes.

Ces travaux, ainsi que la perception des subventions, ont initialement été suivis en comptabilité comme des opérations sous mandat. Cette méthode a ensuite été abandonnée. Mais, les opérations présentent des soldes qu'il convient d'apurer dans l'optique de fiabilisation des comptes.

Les soldes des opérations sont les suivants :

Opération 01

Dépenses (compte 458101)	475 677,62 €	Recettes (compte 458201)	319 629,34 €
Part ex-CCTB	475 677,62 €	Part ex-CCTB	319 629,34 €

Soit un solde négatif de 156 048,28 €

Opération 1

Dépenses (compte 45811)	5 917 802,04 €	Recettes (compte 45821) Recettes (compte 45822)	5 738 077,05 €
Part ex-CCTB	5 551 625,04 €	Part ex-CCTB	5 379 430,92 €
Part ex-CAB	366 177,00 €	Part ex-CAB (compte 45821)	224 049,13 €
		Part ex-CAB (compte 45822)	134 597,00 €

Soit un solde négatif de 179 724,99 €

Opération 3

Dépenses (compte 45813)	2 953 359,92 €	Recettes (compte 45821)	2 926 992,05 €
Part ex-CCTB	2 953 359,92 €	Part ex-CCTB	2 926 992,05 €

Soit un solde négatif de 26 367,87 €

Il convient donc de considérer les opérations 01, 1 et 3 comme terminées au niveau comptable, et de constater :

- ❖ Pour l'opération 01, un solde négatif de 156 048,28 €, qui sera régularisé par une subvention exceptionnelle d'équipement du même montant, constatée au compte 6742.
- ❖ Pour l'opération 1, un solde négatif de 179 724,99 €, qui sera régularisé par une subvention exceptionnelle d'équipement du même montant, constatée au compte 6742.
- ❖ Par l'opération 3, un solde négatif de 26 367,87 €, qui sera régularisé par une subvention exceptionnelle d'équipement du même montant, constatée au compte 6742.

➤ + 40 K€ pour des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Deux opérations sur provision sont inscrites pour un montant de 265 K€ :

- 90 K€ au titre de la régularisation de la provision Feret, constituée en 2011 (passage de la provision en comptabilisation semi-budgétaire équilibrée par la régularisation de la provision initiale). Cette régularisation n'a pas d'impact sur la section de fonctionnement.
- 175 K€ au titre du contentieux avec deux sociétés titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance spéciale 2013 et 2014.

EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réajustées ou nouvelles	351 507,00 €
Reprise provision Féret (ordre)	90 000,00 €
Reprise du résultat 2017	
total des recettes de fonctionnement	441 507,00 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	121 000,00 €
Provision contentieux redevance spéciale	175 000,00 €
Provision Féret	90 000,00 €
Dépenses d'ordre	
total des dépenses de fonctionnement	386 000,00 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	55 507,00 €
--	--------------------

2 - Investissement

♦ Dépenses réelles d'investissement : - 26 K€.

Il s'agit de :

- + 300 K€ pour le renouvellement des véhicules.
- + 172 K€ pour la réalisation du programmes de conteneurs enterrés.

- + 23 K€ pour l'achat de matériels.
- + 7 K€ pour l'aménagement des déchetteries.
- - 530 K€ sur le programme d'aménagement de nouveaux locaux.

♦ **Recettes réelles d'investissement : + 8 K€** correspondant à diverses cessions de biens et matériels.

EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réajustées ou nouvelles	
Affectation des résultats 2017	
Cession	8 000,00 €
Recettes d'ordre	
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	55 507,00 €
Recettes reportées	
total des recettes d'investissement	63 507,00 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	-26 493,00 €
Reprise du déficit 2017	
Reprise provision Féret (ordre)	90 000,00 €
Dépenses d'ordre	
Dépenses reportées	

total des dépenses d'investissement **63 507,00 €**

Besoin de financement	0,00 €
------------------------------	---------------

Pour mémoire, le Budget Primitif prévoit le remboursement anticipé de l'ensemble des emprunts présents sur le Budget Annexe.

REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT BUDGET PRINCIPAL

Programme : FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement				
		2017	2018		2019	2020
Voté antérieur	5 906 066.00	1 514 816.00	1 463 750.00		1 463 750.00	1 463 750.00
	Réalisé 2017	772 713.81				
	non consommé 2017	742 102.19				

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement				
		exercice ant.	2018		2019	2020
Voté antérieur	5 906 066.00	0.00	1 463 750.00		1 463 750.00	1 463 750.00
réalisation 2017		772 713.81				
reprise non consommé 2017					300 000.00	442 102.19
réajustement des crédits						
Proposition nouvelle						
TOTAL APRES PROPOSITION	5 906 066.00	772 713.81	1 463 750.00		1 763 750.00	1 905 852.19

Programme : PLH 2016 - 2021

AJUSTEMENT DES AP/CP

AP	Montant AP	échancier des					
		ex antérieur	2017	2018	2019	2020	2021
Voté antérieur	4 676 500.00	42 914.00	738 292.00	1 161 270.00	1 062 332.00	947 604.00	724 088.00
		réalisé 2017	247 288.23				
		non consommé 2017	491 003.77				

AP	Montant AP	échancier des				
		exercice ant.	2018	2019	2020	2021
Voté antérieur	4 676 500.00	42 914.00	1 161 270.00	1 062 332.00	947 604.00	724 088.00
réalisation 2017		247 288.23				
reprise non consommé 2017						
réajustement des crédits			85 000.00	72 280.00	-60 560.00	394 283.77
Proposition nouvelle						
TOTAL APRES PROPOSITION	4 676 500.00	290 202.23	1 246 270.00	1 134 612.00	887 044.00	1 118 371.77

Autorisation de programme initiale		Crédits de paiement				
		REALISE ANTERIEUR	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
3.2 Accompagner le développement de programmes de logts	600 000 €	0.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €
3.3 Renouvellement urbain (démolition)	600 000 €	0.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €	116 200.00 €	188 280.00 €
3.4 Poursuivre le renouvellement urbain des autres quartiers politique de la ville	200 000 €	0.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
4.1 Dispositif copropriétés fragiles	180 000 €	11 603.87 €	40 000.00 €	34 728.00 €	35 000.00 €	58 668.13 €
4.3 Réhabilitation parc privé	649 220 €	17 092.00 €	131 844.00 €	131 844.00 €	126 844.00 €	236 393.00 €
4.4 Lutte contre la vacance	150 000 €	0.00 €	30 000.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €
4.5 Dispositif de requalification et d'adaptation du parc ancien Belfort Nord	640 000 €	0.00 €	150 000.00 €	157 000.00 €	157 000.00 €	176 000.00 €
4.6 Favoriser l'accession à la propriété	280 000 €	0.00 €	70 000.00 €	70 000.00 €	70 000.00 €	70 000.00 €
4.7 Rééquilibrer la production de logement social	282 000 €	6 000.00 €	68 000.00 €	57 000.00 €	57 000.00 €	94 000.00 €
4.9 Favoriser la réhabilitation énergétique du parc social	375 280 €	85 000.00 €	176 760.00 €	64 040.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €
4.12 Adapter les logement publics au maintien à domicile	720 000 €	170 506.42 €	129 666.00 €	130 000.00 €	120 000.00 €	90 030.58 €
	4 676 500 €	290 202.29 €	1 246 270.00 €	1 134 612.00 €	887 044.00 €	1 118 371.71 €

Objet : Affectation des résultats 2017 (Budget Principal, Budget Annexe de l'Eau, Budget Annexe de l'Assainissement) – Adoption du Budget Supplémentaire 2018 (Budget Principal, Budget Annexe de l'Eau, Budget Annexe de l'Assainissement) – Décision Modificative n° 1 pour le Budget Annexe des Déchets ménagers – Révision d'une Autorisation de Paiement/Crédits de Paiement sur le Budget Principal

AP	Montant AP	échéancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	2018	2019
Voté antérieur	2 066 166.00	1 866 166.00	100 000.00	100 000.00
	Réalisé 2017	1 236 220.40		
	non consommé 2017	629 945.60		

AP	Montant AP	échéancier des crédits de paiement			
		exercice ant.	2018	2019	2020
Voté antérieur	2 066 166.00		100 000.00	100 000.00	
réalisation 2017		1 236 220.40			
reprise non consommé 2017			629 945.60		
réajustement des crédits				50 000.00	150 000.00
Proposition nouvelle	470 000.00		270 000.00		
TOTAL APRES PROPOSITI	2 536 166.00	1 236 220.40	999 945.60	150 000.00	150 000.00

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'Instruction Comptable M14 et M49,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Par 81 voix pour, 0 contre et 6 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT, Mme Francine GALLIEN, M. Leouahdi Selim GUEMAZI -mandataire de M. Bastien FAUDOT-, Mme Jacqueline GUIOT, Mme Samia JABER),

(M. Philippe GIRARDIN et M. René SCHMITT ne prennent pas part au vote),

DECIDE

d'adopter le Budget Supplémentaire 2018 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, l'Assainissement,

d'adopter la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe des Déchets Ménagers (TEOM),

d'adopter la révision des Autorisations de Paiement/Crédits de Paiement sur le Budget Principal,

d'adopter l'affectation des crédits de subventions, en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Communautaire, soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié, et d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à conclure avec les associations concernées les conventions à intervenir, conformément à la Loi du 12 avril 2000, précisée par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

d'adopter le principe de la comptabilisation des provisions selon les règles de droit commun (semi-budgétaire) et la régularisation des provisions déjà constituées,

la constitution d'une provision de 175 K€ sur le Budget des Déchets ménagers dans le contentieux opposant des entreprises à l'Etat.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 24 septembre 2018, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services



TRANSMIS SUR OK-ACTES

27 SEP. 2018